

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 09 du mois de NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : le 04 novembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN),

Absente : Mme Charlène MARIE

Désigné secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2022-037 - Affaires financières : Attribution d'une subvention à l'école publique pour financer l'organisation d'une classe de découverte

Dans le cadre de sa politique de développement d'actions éducatives en faveur des scolaires, la commune soutient les écoles en subventionnant des projets présentant un intérêt éducatif et pédagogique certain.

Ainsi, depuis plusieurs années, la commune verse aux écoles des subventions finançant l'organisation de classes de découverte.

Par courrier en date du 13 octobre dernier, l'école publique « La Rose des Dunes » a sollicité la commune pour le financement d'une classe de découverte en faveur des élèves de CP, CE1 et CE2.

Ce séjour organisé avec une classe de l'école publique de Notre-Dame-de-Monts aura lieu en Auvergne au printemps 2023 et concerne 24 élèves.

Le coût approximatif de ce voyage pour les deux classes sera de 17 200 €, soit 8 400 € pour l'école publique « La Rose des Dunes ».

Le montant minimum nécessaire au financement de cette classe de découverte est de 9 500,00 €.

Vu l'avis de la Commission Finances du 26 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière à l'école publique « La Rose des Dunes » pour l'organisation d'une classe de découverte au printemps 2023 à hauteur de 150 € par élève inscrit à l'école publique et participant au voyage scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout document nécessaire à cette affaire.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le 17/11/2022

Le Maire,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/11/2022

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD

